

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION ET DE LA RESILIENCE DES
PERSONNES LES PLUS VULNERABLES SUR LA ROUTE MIGRATOIRE**

PLATEFORME MIGRATION ALGERIE - PMA

PROGRAMME BOURSE AUX PROJETS 2019-2020

Lignes directrices de l'appel à propositions à l'intention des Associations Algériennes membres de la PMA

**Ensemble renforçons la résilience
des plus vulnérables sur la route migratoire**

Date de publication de l'appel : Dimanche 15/01/2020

Date limite de soumission : Dimanche 16/02/2020

Janvier 2020

Contexte et objectifs de l'appel

Cet appel à proposition s'inscrit dans le cadre du « projet de renforcement de la protection et de la résilience des personnes les plus vulnérables sur la route migratoire », financé par le Trust funds de l'Union Européenne (UE) et Médecins du monde (MdM). L'objectif général est de renforcer l'intervention des acteurs notamment associatifs pour améliorer leurs capacités d'intervention en faveur des populations migrantes les plus vulnérables.

La Plateforme Migration Algérie (PMA) a pour objectif l'amélioration et le renforcement de l'accès aux droits des personnes en situation de migration en Algérie par un partage des connaissances et des pratiques sur les questions de migration, par le renforcement des capacités des membres, pour permettre des actions rapides face à des cas de violation des droits des migrants et le travail sur un plaidoyer pour l'amélioration de la situation des migrants en Algérie. La Plateforme se veut le trait d'union entre les acteurs de la société civile ainsi qu'institutionnels qui œuvrent en faveur des migrants.

La bourse aux projets est un moyen visant à consolider les activités et services des membres de la Plateforme Migration Algérie pour améliorer la prise en charge et le bien-être des personnes migrantes qui se trouvent en Algérie. Il s'agit de permettre aux associations de mettre en place un projet de protection des droits des migrants à titre individuel (une seule association) ou en partenariat inter-associatif ou pluri-acteurs.

Les objectifs spécifiques de l'appel :

- Améliorer la prise en charge médicale et psychosociale des migrants en situation de vulnérabilité en ALGERIE
- Renforcer les capacités des organisations de la société civile qui interviennent pour améliorer la situation des migrants
- Renforcer l'action de sensibilisation et plaidoyer pour améliorer le cadre notamment juridique et légale de la prise en charge médicale des migrants en Algérie

1. Critères d'éligibilité

Il y a 03 types de critères d'éligibilité :

- Critère d'éligibilité du demandeur et éventuellement son ou ses partenaire-s (codemandeur-s)
- Critères d'éligibilité de l'action proposée ;
- Critères d'éligibilité des coûts

I. Critères d'éligibilité du demandeur

Seules les **membres** de la **PMA** ayant une **existence légale** ouvrent droit de participer à cet appel en tant que demandeur.

Partenaire-s (co-demandeur-s) et associés

Les porteurs de projet peuvent agir seul ou en partenariat. Le(s) codemandeur(s) participe(nt) à la

définition et à la mise en œuvre de l'action, et les coûts qu'il(s) encour(en)t sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur.

Le(s) codemandeur(s) peu(ven)t être membre de la PMA ou pas. Ils peuvent appartenir aux catégories suivantes :

- Des associations algériennes locales ou nationales
- Des autorités locales
- Des établissements ou représentations locales des secteurs de la santé, de la solidarité, éducation... Ou tout autre secteur en lien avec la prise en charge des migrants
- Des ONG internationales

Le demandeur peut avoir des associés à son action. Les associés participent effectivement à l'action, mais ne peuvent prétendre à bénéficier du financement, à l'exception des indemnités journalières et des frais de déplacement si besoin. Les associés peuvent être issus de l'une des catégories citées ci-dessus.

II Critères d'éligibilité de l'action proposée

➤ L'action proposée doit répondre à l'une des **thématiques prioritaires** ci-dessous :

1. L'accès aux soins médicaux et ou psychologique des personnes les plus vulnérables sur la route migratoire
2. Réglementation et justice en lien avec les personnes les plus vulnérables sur la route migratoire (appui directe, orientations, vulgarisation, proposition d'amendement de texte de loi...)
3. L'accès aux services sociaux pour les personnes les plus vulnérables sur la route migratoire (hébergement, aide alimentaire, scolarisation,...)
4. La sensibilisation de la société civile et de l'opinion publique (public adulte, jeune, enfants) sur la thématique migration pour lutter contre la stigmatisation et une meilleure connaissance de la situation des migrants et des enjeux de la migration
5. Renforcement des capacités des intervenants auprès des migrants (personnel médical, assistant social, animateurs associatifs...) par la formation ou la production et diffusion d'outils pratiques
6. Renforcement du travail en réseau pluridisciplinaires et pluri-acteurs pour améliorer la situation des migrants

Points d'attention, les projets doivent prendre en compte depuis la conception et durant toute la mise en œuvre :

- L'adéquation de la thématique du projet au regard des objectifs poursuivis par la PMA
- Le respect scrupuleux des droits humains et l'égalité des chances liés au genre (F/H)
- L'absence d'impact nuisible à l'environnement
- Assurer le suivi et l'évaluation des activités et les règles de transparence dans la gestion du projet
- Favoriser les partenariats avec des osc, l'université et des institutionnels

➤ **Couverture géographique :**

L'appel couvre tout le territoire national. Lors de l'évaluation, la pertinence du choix du territoire sera croisée avec le territoire d'intervention de l'association.

➤ **Durée de l'action et période d'exécution :**

La durée de l'action doit être de **06 mois**. Le projet retenu devra être réalisé entre le mois de mars 2020 et maximum 30 septembre 2020.

➤ **Nombre de demandes**

Chaque demandeur peut déposer **deux propositions maximum** en tant que porteur de projet. Après évaluation il peut être retenu pour 01 proposition ou les 02 ou pour aucune des deux.

Un demandeur peut être également partenaire sur maximum **deux projets**.

Types d'action (Projet)

Une action est un ensemble cohérent d'activités, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des groupes cibles et atteindre des objectifs particuliers dans un délai limité.

Le projet proposé doit donc viser la mise en œuvre d'une action nouvelle où l'extension d'une action en cours à d'autres activités, ne faisant pas déjà l'objet de financement. Les actions seront sélectionnées entre autres sur la base de leur pertinence, leur faisabilité et de l'impact escomptés.

La capitalisation sur d'autres actions existantes et la réponse directe à une analyse de besoins clairement identifiés seront en outre fondamentaux dans la sélection.

Les types d'action suivants ne sont pas éligibles :

- Actions consistant uniquement ou principalement à parrainer la participation de particuliers à des ateliers, séminaires, conférences et congrès ;
- Actions consistant uniquement ou principalement à financer des bourses individuelles d'études ou de formation ;
- Actions soutenant des partis ou mouvements politiques ;
- Actions incluant des aspects de prosélytisme.
- Soutien financier à des tiers : Les demandeurs ne peuvent pas proposer de soutenir des tiers financièrement (pas de financement en cascade).

Exemple de types d'activité

Parmi les types d'activité pouvant être inclus dans les propositions pour financement dans le cadre du présent appel, ci-dessous, une **liste non exhaustive à titre d'exemple** :

- Renforcements des capacités des acteurs associatifs
- Amélioration des services d'accueil des migrants notamment pour la petite enfance, les cas de violences ou maladies, orientation de manière générale (médicale, psychologique, sociale, juridique...)

- Organisation de campagnes d'information, séminaires, conférences, rencontre d'échange de bonnes pratiques ;
- Organisation de concours exemple concours audio-visuel sur la vie du migrant ou pour valoriser l'interculturalité.
- Organisation d'espace d'échange pour lutter contre les préjugés et la stigmatisation des migrants et des dangers de la migration
- Réalisation d'étude, sondages et de publications relative à la migration en Algérie (migration subsaharien, moyen orient) ;
- Réalisation et publication de guides, manuel sur les méthodes de prise en charge des migrants (santé, psychologique, règlementation, éducation) y compris sur des supports multimédias ;
- Formation de cadres associatifs, des partenaires ou du groupe cible pour une meilleure connaissance et maîtrise de la thématique de la migration, des politiques d'immigration, des dispositifs d'appui et des enjeux de la migration
- Renforcement et organisation de groupes de réflexion et/ou d'action pluri-acteurs et pluridisciplinaires

III. Critères d'éligibilité des coûts

Montant de l'enveloppe financière globale attribué à cet appel est de 105 000 euros.

Le taux de financement de MDM couvre au **minimum 50%** et **maximum 95 %** des dépenses éligibles prévues dans le budget.

Le porteur de projet devra assurer l'apport de 05% du montant total éligible du projet. L'apport de l'association peut être en numéraire (cash) et ou en nature (ressources humaines, consultance).

Le budget constitue à la fois une estimation des coûts et un plafond global des « coûts éligibles ». Le montant total de la subvention Mdm par projet doit être compris entre **6 000 euros** (soit environ 796.677,6¹ Dzd) et **20 000 euros** (soit 2 655 592 Dzd).

Les dépenses éligibles

Les dépenses prises en charge directement et effectivement par le demandeur. Ils se déclinent selon les 06 types de dépenses possibles, reprises ci-dessous :

1. Frais des activités de renforcement de capacité, session de formations, ateliers d'échange de pratiques, ateliers itinérants, séminaires, rencontres de sensibilisation, coordination ou d'évaluation, ...
2. Les frais du personnel du projet (*salaires, honoraires ou indemnités selon le statut de la personne concernée + frais de mission si nécessaire*). Le coût du personnel ne peut dépasser les **10%** du coût total du projet – (il couvre les frais du responsable de projet et si besoin comptable et assistant de

¹ Selon le taux De change du mois de janvier 1 euro = 132,7796 Dzd

- projet à temps partiel)
3. Équipement et matériel (maximum 10 % du CT éligible)
 4. Fournitures et consommables de bureau ou nécessaire pour les activités
 5. Frais de déplacements
 6. Les frais d'hébergement et de restauration, s'ils sont nécessaires doivent t'être d'un montant raisonnable
 7. Frais d'évaluation, d'étude (consultance)
 8. Autre frais selon type de projet, exemple duplication de documents, frais de visibilité, évaluation, traduction, achat de médicaments, assurances, si nécessaire aménagement et ou équipement d'un lieu d'accueil et d'orientation,

Dépenses inéligibles

Les dépenses suivantes ne peuvent être financées au titre des subventions accordées dans le cadre de ce programme :

- ✓ Construction
- ✓ Achat de véhicules et ou de terrain et ou de bien immobilier
- ✓ Le paiement de dettes ou pertes éventuelles

2. Calendrier et Modalités de participation

Le présent appel se déroule en une seule phase qui s'étend du 15 janvier au 16 février 2020.
La demande complète doit être transmise par e-mail au plus tard le : **16 février 2020 à 16h00**, à l'adresse suivante : coord.pma.algeria@medecinsdumonde.net

Un mail pour accuser réception vous sera envoyé dans les 48 heures au plus tard. En cas de non réception de l'accusé veuillez le signaler par mail et ou par téléphone au 023 505 209 ou le 0664 566 041.

Le dossier à fournir comprend :

1. Lettre de demande de subvention signée par le/la président-e de l'association
2. Le formulaire complet de demande de subvention (Annexe A – fichier Word et PDF)
3. Le budget prévisionnel du projet (Annexe B – fichier Excel/ Feuille 1 Budget et Feuille 2 Justification des dépenses)
4. Une copie de l'agrément du demandeur (et éventuellement de-s codemandeur-s)
5. Une copie de la charte de la PMA signée avec le cachet de l'association
6. Déclaration de partenariat signée par les président-e-s du demandeur et co-demandeur

Point d'attention

- Tout dossier incomplet et/ou reçu après les délais ne sera pas traité.
- Veuillez s'il vous plaît à ce que les pièces jointes qui ne dépassent pas 10 Mo

- Il est conseillé d'alléger votre envoi (format ZIP).
- Les liens Wetransfer et Googledrive ne sont pas acceptés.

3. Evaluation des propositions

Toutes les demandes éligibles (*dont le dossier de demande est complet*) seront évalués par un comité de composé de :

- 01 Consultant-e externe
- Coordinatrice Alger - PMA

Les projets, seront évalués selon des critères de pertinence, de faisabilité, de durabilité, de capacité opérationnelle, de cohérence stratégique et budgétaire (cf. grille d'évaluation en annexe C).

Le processus d'évaluation sera validé par le comité de coordination de la PMA.

Après l'évaluation, un tableau sera établi, reprenant l'ensemble des demandes retenues classées d'après leur score et dans les limites des fonds disponibles.

Une liste de réserve sera en outre établie suivant les mêmes critères à utiliser si davantage de fonds deviennent disponibles pendant la période de validité de cette liste.

Les demandeurs recevront un courrier après validation par le comité de coordination de la décision d'attribution, vers la fin janvier 2020.

Mdm se réserve le droit, si nécessaire, de faire des amendements (ajustements) aux projets en accords avec le demandeur.

Les bénéficiaires (demandeurs retenus) se verront proposer une convention (cf. annexe D). Les fonds seront versés dès que les demandeurs acceptent, les conditions contractuelles de la convention de subsides (voir modèle publié avec l'appel) et complète leur dossier administratif (RIB, statuts de l'association).

4. Appui à la constitution des dossiers

Un appui pour élaborer le dossier de financement est possible si les candidats le souhaitent.

Il suffit d'envoyer une demande, au plus tard le 15/12/2019, par mail à :
coord.pma.algeria@medecinsdumonde.net

Un RDV sera fixé en fonction de l'ordre chronologique d'arriver des demandes.

Par ailleurs, les demandeurs qui ont besoin d'explications supplémentaires, peuvent envoyer des questions par courrier électronique, à l'adresse : coord.pma.algeria@medecinsdumonde.net

Il y sera répondu au plus tard 03 jours après réception.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, il n'est pas possible de donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs, d'une action ou d'activités spécifiques.

5. Liste des annexes

ANNEXE A : FORMULAIRE COMPLET

ANNEXE B : BUDGET (FORMAT EXCEL – 02 FEUILLES)

ANNEXE C : GRILLE D'ÉVALUATION

ANNEXE D : MODELE DE CONVENTION DE SUBVENTION MDM